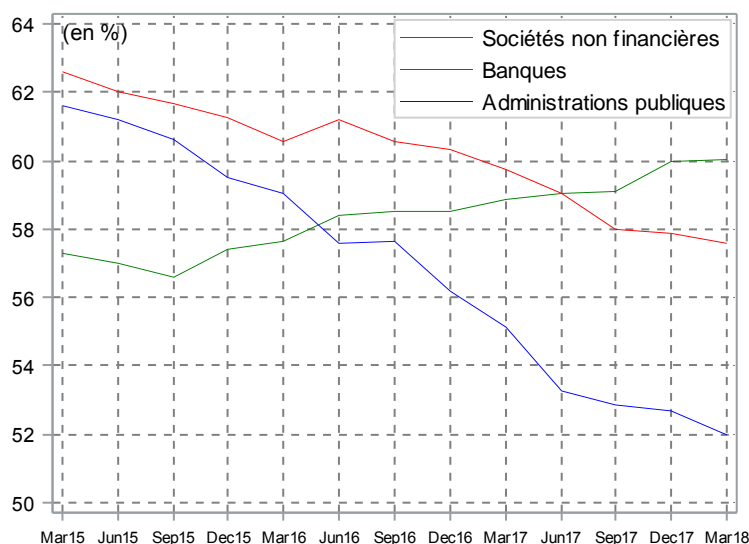


Émission et détention de titres français au 31 mars 2018

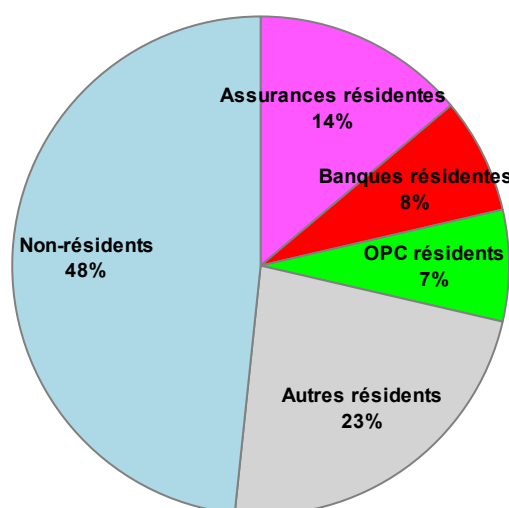
La dette à long terme française reste majoritairement détenue par des non-résidents

- La part des non-résidents dans la détention de titres de dette de long terme s'établit à 55 % contre 57 % fin mars 2017. Leur part décroît à 58 % pour les titres émis par les sociétés non financières (au lieu de 60 % fin mars 2017) et à 52 % pour les administrations publiques (au lieu de 55 %). La part dans la détention de titres de dette de long terme des banques progresse légèrement, à 60 % fin mars 2018 contre 59 % fin mars 2017.

Graphique 1 : Détention par les non-résidents de la dette de long terme (par secteur émetteur résident)



Graphique 2 : Répartition par secteur détenteur des titres émis par les résidents (dettes et actions cotées) à fin mars 2018



- (1) L'encours des titres de dette est exprimé en valeur nominale, celui des actions en valeur de marché. Les flux d'achats/ventes sont exprimés en valeur de transaction.
- (2) Hors impact des opérations internes aux groupes bancaires et y compris les émissions des sociétés de financement.
- (3) Les institutions financières non monétaires émettrices regroupent notamment les assurances, les organismes de titrisation, les fonds communs de créance, les entreprises d'investissement.
- (4) Émissions nettes totales, non consolidées (pas de rapprochement possible de ce fait avec l'encours de titres pris en compte pour la mesure de l'endettement public selon le Traité de Maastricht).
- (5) L'encours des titres de dette est exprimé en valeur nominale, celui des actions en valeur de marché. Les flux d'achats/ventes sont exprimés en valeur de transaction.
- (6) Hors impact des opérations internes aux groupes bancaires et y compris les émissions des sociétés de financement.
- (7) Les institutions financières non monétaires émettrices regroupent notamment les assurances, les organismes de titrisation, les fonds communs de créance, les entreprises d'investissement.
- (8) Émissions nettes totales, non consolidées (pas de rapprochement possible de ce fait avec l'encours de titres pris en compte pour la mesure de l'endettement public selon le Traité de Maastricht).

Source et réalisation : DIRECTION GÉNÉRALE DES STATISTIQUES



Tableau 1 : ÉMISSIONS DE TITRES PAR SECTEUR ET FLUX NETS D'ACHATS

(Encours et flux en milliards d'euros)

	Encours brut	Émissions nettes	Flux net d'achat par les non-résidents	Emissions nettes	Flux net d'achat par les non-résidents
	Fin mars 2018	Cumul 4 trimestres		T1 2018	
TOTAL	5 922	150	6	91	28
TITRES DE DETTE (1)	3 866	136	15	91	33
Sociétés non financières	623	30	10	23	9
Administrations publiques (4)	1 919	38	-33	38	7
<i>dont État (4)</i>	<i>1 711</i>	<i>48</i>	<i>-21</i>	<i>37</i>	<i>10</i>
Banques (2)	1 096	40	31	25	12
<i>dont garanties par des actifs affectés</i>	<i>273</i>	<i>-2</i>	<i>-3</i>	<i>3</i>	<i>-1</i>
<i>dont émissions de court terme</i>	<i>238</i>	<i>9</i>	<i>-2</i>	<i>6</i>	<i>-3</i>
Institutions financières non monétaires (3)	227	28	8	5	4
ACTIONS COTÉES (1)	2 056	14	-9	0	-5

Tableau 2 : ÉVOLUTION DE LA PART DES ÉMETTEURS RÉSIDENTS DANS LES ÉMISSIONS DE LA ZONE EURO

(valeurs nominales, encours et flux en milliards d'euros)

	Encours brut de la ZE	Part de la France dans l'encours de la ZE	Émissions brutes cumulées sur 4 trimestres. Fin mars 2018		Part de la France dans les émissions brutes de la ZE cumulées sur 4 trimestres	
	Fin mars 2018		France	Zone euro	Fin mars 2018	Fin mars 2017
TITRES DE DETTE	16 726	23%	2 283	7 256	31%	34%
Sociétés non financières	1 268	49%	310	649	48%	53%
Administrations publiques	8 047	24%	833	2 380	35%	37%
Banques	4 121	27%	1 002	2 741	37%	41%
<i>dont émissions de court terme</i>	<i>541</i>	<i>44%</i>	<i>827</i>	<i>1 994</i>	<i>41%</i>	<i>50%</i>
Institutions financières non monétaires	3 291	7%	139	1 486	9%	7%

Complément page 1

Les statistiques commentées dans le présent document sont élaborées par la Direction générale des statistiques de la Banque de France (direction de la balance des paiements). Les données relatives aux émissions sont établies à partir des déclarations des émetteurs et celles relatives aux détenteurs par les déclarations des teneurs de compte conservateur. Pour en savoir plus sur l'activité de tenue de compte – conservation de titres : <https://www.banque-france.fr/economie-et-statistiques/stats-info/detail/conservation-de-titres.html>

Le long terme correspond aux émissions d'une durée initiale supérieure à un an.

Les données présentées ici sont susceptibles d'être révisées en fonction des corrections et compléments de collecte trimestriels et annuels.

